

N° 2025/053

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Tableau annuel d'avancement au grade
d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe
Année 2025**

Le Maire de la Commune de Saint-André des Eaux,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006.1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu la délibération n° 04.01.2009 du 27 janvier 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique,
Vu l'arrêté n° P/101/2021 du 10 juin 2021, portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 juin 2021,
Vu la liste des agents promouvables établie, un agent promouvable dont 0 femme (0%) et 1 homme (100%),

ARRÊTE :

Article 1^{er}. - est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2025, le fonctionnaire suivant :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1/ DOMET Mathias	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe – 8 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2025

Soit 0 femme (0%) et 1 homme (100%).

Article 2.- Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié au fonctionnaire concerné.

Fait à Saint-André des Eaux, le 15 janvier 2025
P/Le Maire,
L'Adjoint délégué aux Finances et aux Ressources Humaines
David NEUHARRD



Le Maire de la Commune de Saint-André-des-Eaux certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le : 16/01/2025

Signature de l'agent :



ARRÊTÉ DU MAIRE

Tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe Année 2025

Le Maire de la Commune de Saint-André-des-Eaux,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint techniques territoriaux,
Vu la délibération n° 04.01.2009 du 27 janvier 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique,
Vu l'arrêté n° P/101/2021 du 10 juin 2021, portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 juin 2021,
Vu la liste des agents promouvables établie, un agent promouvable dont 1 femme (100%) et 0 homme (0%)

ARRÊTE :

Article 1^{er}. Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2025, le fonctionnaire suivant :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1/ GICQUIAU Catherine	Adjoint technique - 8 ^{ème} échelon Examen professionnel : 18 septembre 2024	1 ^{er} janvier 2025

Soit 1 femme (100%) et 0 homme (0%)

Article 2.- Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié au fonctionnaire concerné.

Fait à Saint-André-des-Eaux, le 15 janvier 2025

P/Le Maire,

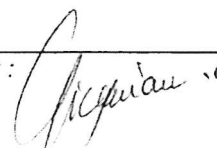
L'adjoint délégué aux Finances et aux Ressources Humaines,
David NEUHAARD



Le Maire de la Commune de Saint-André-des-Eaux certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le : 16 Janvier 2025

Signature de l'agent :



N° 2025/055

ARRÊTÉ DU MAIRE

Tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe Année 2025

Le Maire de la Commune de Saint-André-des-Eaux,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération n° 04.01.2009 du 27 janvier 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique,
Vu l'arrêté n° P/101/2021 du 10 juin 2021, portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 10 juin 2021,
Vu la liste des agents promouvables établie, un agent promouvable dont 1 femme (100%) et 0 homme (0%)

ARRÊTE :

Article 1^{er}. Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2025, le fonctionnaire suivant :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1/ VIVET Sandrine	Rédacteur - 9 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2025

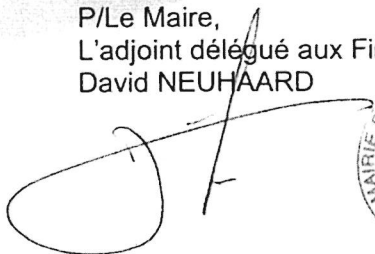
Soit 1 femme (100%) et 0 homme (0%)

Article 2.- Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié au fonctionnaire concerné.

Fait à Saint-André-des-Eaux, le 15 janvier 2025

P/Le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances et aux Ressources Humaines,
David NEUHAARD



Le Maire de la Commune de Saint-André-des-Eaux certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télèrecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié le : 16 / 01 / 2025

Signature de l'agent :

